

## Augmentation des péages autoroutiers, plan de relance : de qui se moque-t-on ?



Après un plan autoroutier de 3,3 milliards d'euros initié en 2015, le gouvernement a annoncé hier l'investissement d'un milliard d'euros supplémentaire supporté par les collectivités locales, donc

les contribuables et les usagers.

Cette annonce pose de nombreuses questions. Quel est l'objectif ? On évoque des travaux sur les échangeurs et autres aménagements environnementaux. Mais de qui se moque-t-on ? En quoi consistait alors le précédent plan de 3.3 milliards, si ce n'est ce type d'aménagements ? Ne sont-ils pas prévus dans le cahier des charges des contrats de concession conclus avec l'État ? À quelles sociétés concessionnaires ce plan est-il destiné ?

L'OTRE rappelle que le poste « infrastructures » constitue une des principales dépenses d'exploitation des entreprises de transport routier, allant jusqu'à représenter 25 % du coût sur certains itinéraires. Une augmentation des tarifs autoroutiers détériore donc encore davantage la compétitivité des entreprises, face à des concurrents n'utilisant pas obligatoirement les autoroutes françaises, en particulier les véhicules utilitaires légers (VUL).

Pour l'OTRE, il n'est pas admissible que de tels « plans de soutien » au réseau autoroutier soient décidés dans une totale opacité et sans aucune concertation des usagers, notamment des représentants des professionnels du transport routier. Cette annonce est d'autant plus choquante qu'elle correspond au second anniversaire de l'avis de l'Autorité de la concurrence, dénonçant la rente constituée par les péages pour les sociétés concessionnaires.

L'OTRE rappelle que plusieurs recours sont en cours contre le précédent plan de soutien autoroutier. Deux nouvelles procédures ont été déposées cet été, contre les arrêtés relatifs aux augmentations de péages des sociétés COFIROUTE et SANEF-SAPN.

Aux mêmes causes, les mêmes effets, l'OTRE se réserve le droit d'attaquer les prochains arrêtés qui viendront valider ce nouveau plan.